MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services **P.V. N°04 XV 2016**

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 30 MAI 2016

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Aïcha MAIRE, Françoise MALASSIS, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : José BAGHDAD donne pouvoir à Isabelle ROY, Françoise DOROCQ donne pouvoir à Dominique VERSINI, Louisa FERHAT donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, Jean-Manuel HUE donne pouvoir à Elisabeth de FRESQUET, Hubert MARTINEZ donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Anne-Claire TYSSANDIER donne pourvoir à Marc ESCLAPEZ

Est absent : Bertrand VASNIER

La séance est ouverte à 19 H.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos places en attendant que le quorum soit atteint.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Je vais désigner les secrétaires de séance, puisque le quorum est atteint : il s'agira de Shervin JANANI et de Florian SITBON.

Un certain nombre d'élus nous ont remis des pouvoirs : Anne HIDALGO à Claude DARGENT, Françoise DOROCQ à Dominique VERSINI, José BAGHDAD à Isabelle ROY, Louisa FERHAT à Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ à Jean-Yves PINET, Anne-Claire TYSSANDIER à Marc ESCLAPEZ, et Jean-Manuel HUE à Elisabeth de FRESQUET.

2. Adoption du procès-verbal du CA-CICA du 12 avril 2016.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder à l'adoption procès-verbal du CA-CICA du 12 avril 2016.

En l'absence de proposition de rectification et en l'absence d'opposition, ce procès-verbal est adopté.

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016.

Monsieur le Maire : Nous procédons maintenant à l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016.

En l'absence de proposition de rectification et en l'absence d'opposition, ce procès-verbal est adopté.

4. 152016064 Budget supplémentaire 2016 de l'Etat spécial du XVème arrondissement

Monsieur le Maire : Pour votre information, plusieurs tableaux sont remis sur vos tables : le premier reprend, comme je m'y étais engagé, les dépenses engagées en 2015 au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement des conseils de quartier ; le second document vise à fournir au Conseil d'arrondissement les données budgétaires liées aux investissements localisés par arrondissement : il s'agissait d'une demande de la Mairie centrale, relevant, me semble-t-il, de la charte des arrondissements, reprenant les directions adressées aux maires d'arrondissements et le suivi des dépenses des opérations exécutées en 2015. Pour être très précis, il s 'agit des réalisations effectuées en 2015, souvent d'intérêt local, toutes années confondues, que ce soit les réalisations 2015 effectuées au titre de l'exercice 2015, qui sont surlignées en vert, ou des travaux 2015 effectués au titre d'autres années, qui ne sont pas surlignés en vert.

La complexité de ces tableaux, que nous avons reçus très récemment, est telle que je vous propose, si vous le souhaitez, de m'adresser vos éventuelles remarques par voie électronique avant la prochaine séance : nous les transmettrons aux Directions concernées pour leur demander des explications qui vous seront transmises lors de la séance du mois de septembre.

Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Madame ROY?

Madame Isabelle ROY : Bonsoir. Les soldes notés pour fin 2015 et n'ayant pas été dépensés sont-ils reportés sur l'année 2016 ?

Monsieur le Maire : Tel est le cas sur le fonctionnement, mais non sur l'investissement. Monsieur le conseiller délégué veut-il ajouter quelque chose ?

Monsieur Daniel Georges COURTOIS: Parlez-vous des conseils de quartier ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Daniel Georges COURTOIS: Le solde est reporté uniquement sur l'investissement.

Monsieur le Maire : Nous avons reporté, à titre exceptionnel, les années 2014 et 2015 et, en l'occurrence, comme je vous l'ai indiqué, il existe une distinction entre l'investissement et le fonctionnement.

Premièrement, la Mairie centrale interdit de reporter les crédits non consommés, pour inciter à les consommer : il faut donc vous retourner vers la

Mairie centrale. Deuxièmement, si des crédits ont été reportés les années 2014-2015, cela était dû au renouvellement des conseils de quartier, qui a permis de reporter ces crédits, de manière exceptionnelle. Normalement, nous ne pouvons pas le faire.

Nous le faisons pour le fonctionnement.

Monsieur COURTOIS ?

Monsieur COURTOIS : Si des crédits correspondant à une année ne sont pas engagés sur cette année, ils ne sont normalement pas reportables : telles sont les règles budgétaire.

Monsieur le Maire : Oui, il s'agit de l'annualité budgétaire.

Avez-vous d'autres questions à poser ?

En l'absence d'autres interventions, je vais soumettre au vote l'adoption du budget supplémentaire 2016 de l'Etat spécial d'arrondissement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité : je vous remercie.

5. 2016 DU 13 Vente par adjudication de deux lots de copropriété 127-129 rue de Castagnary (15e).

6. 2016 DU 81 Appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » - 34 rue Castagnary (15e) - Désignation du lauréat, déclassement et autorisation de cession.

Monsieur le Maire : Monsieur JANANI.

Monsieur Shervin JANANI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération présenté ce soir porte sur l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris », au 34 rue Castagnary, c'est-à-dire en lieu et place des bains-douches Castagnary. Alors que la Mairie du 15ème avait un autre projet sur ce lieu que nous souhaitions conserver, nous ne pouvons que constater que le projet voté est celui qui est le moins pire.

Monsieur le Maire : Quel enthousiasme ! Monsieur JANANI.

Monsieur Shervin JANANI : Je tiens à ré-exprimer ainsi notre regret qu'aucune solution n'ait encore été trouvée pour l'association « La Main », qui, je tiens à le rappeler, a fait et continue à faire, un énorme travail sur le quartier ; ils étaient encore présents hier à l'occasion de la fête du conseil de quartier, à l'arrêt Procession.

Je redemande ce soir à ce que ce collectif soit maintenu dans le 15ème.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame Isabelle ROY : Je voudrais d'abord souligner tout de même la qualité du projet qui a été retenu, y compris pour le 15ème arrondissement.

Je pense qu'il s'agit d'un beau projet, d'abord de par sa qualité environnementale. Comme vous avez pu le lire dans la délibération, il s'agit d'un projet présentant une façade végétalisée, un jardin-terrasse pour les habitants, jardin qui sera d'ailleurs également, en bas, ouvert au public, ce qui est tout de même très positif.

De plus, ce projet s'accompagne d'un certain nombre d'engagements, notamment au niveau social, puisque 30% de ce projet seront réservés au logement social. En outre, ce projet présente une qualité, que nous avons tous soulignée, qui se traduit par cette vocation d'espace partagé, de *co-working,* qui se situera dans le bâtiment principal, celui-ci étant conservé : il est d'ailleurs également important que ce bâtiment ait pu être conservé.

Un autre engagement est pris, dont nous avions discuté lors du dernier conseil de quartier d'Alleray, d'étudier une solution pour qu'existe éventuellement la possibilité d'utiliser ce lieu pour des associations à caractère musical. Je tiens à le souligner, puisqu'il s'agissait d'une discussion du conseil de quartier et qu'elle est prise en compte.

Je tiens également à souligner que la très, très grande majorité des habitants intervenus à l'occasion de notre conseil de quartier se sont exprimés de façon très positive sur ce projet. Il s'agit également d'un élément important.

S'agissant du collectif « La Main », nous sommes d'accord avec vous : il n'existe aucun souci et je crois que tout le monde, quelle que soit sa couleur politique, reconnaît le travail de cette association. Nous avons tous envie qu'elle reste dans

le 15ème arrondissement. Il leur a quand même été proposé un lieu rue de l'Amiral Roussin : nous avions également évoqué ce sujet lors du conseil de quartier d'Alleray. Pour l'instant, il semble qu'ils n'aient pas accepté cette proposition. Cela est en cours de discussion et, encore cette semaine, il va se tenir encore une réunion : j'espère vraiment que cette réunion aboutira à un compromis ou en tout cas, à une issue positive, qui fasse que le collectif reste dans le 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Je vous remercie et dirai quelques mots avant de passer la parole au rapporteur.

Il existe des points positifs que vous avez évoqués et qui font d'ailleurs consensus : nous sommes d'accord et avions d'ailleurs nous-mêmes proposé un studio ou un espace de répétition pour les gens du domaine musical, ainsi que le maintien du collectif « La Main ». Le problème que rencontre ce collectif avec l'espace qui leur est proposé est qu'il s'agit des anciennes écuries destinées aux ânes du jardin du Luxembourg : elles se trouvent dans un garage en sous-sol de la rue de l'Amiral Roussin, ce qui n'est donc évidemment pas tout à fait conforme à ce qu'ils auraient pu espérer, alors qu'ils ont fait un excellent travail, notamment dans le quartier, tout le monde le reconnaît. Il serait évidemment utile qu'ils puissent rester, notamment dans la mesure où ils ont encore des projets sur le 15ème, comme sur la petite ceinture, par exemple.

J'ai simplement une petite observation à formuler, qui me paraît assez grave.

Le concept de projet innovant nous convient tout à fait, ce n'est pas le sujet. Ce qui est tout à fait regrettable, et je dirai même condamnable, est le fait que la Mairie du 15ème n'ait pas du tout été consultée, associée et ait été à peine informée du choix du site. Dans la plupart des arrondissements, cela s'est fait de manière tout à fait consensuelle : tant mieux. Dans le 15ème, comme je l'ai dit à l'époque, notamment à l'adjoint compétent ; tel n,'est pas le cas. Pour quelle raison ? Je pense que le 15ème est suffisamment vaste et il me semble qu'avec la Ville de Paris, nous aurions donc pu nous entendre sur un bâtiment qui mette d'accord les deux collectivités. Ce n'était pas trop difficile. Mais je n'ai été prévenu que la veille de la conférence de presse de la Maire de Paris que le choix s'était porté sur ce bâtiment. Pourquoi cela est-il regrettable ? Car depuis des années, nous travaillions, d'ailleurs avec les services de la Ville – je parle sous le contrôle des adjoints compétents ici présents, en face de moi – sur un projet multifonctions dans ce magnifique bâtiment, qui est un marqueur du quartier sur le plan architectural – il n'en existe pas tellement – de façon à ce que nous

puissions y développer au profit des la population, des activités culturelles, sportives et associatives : il y avait de la place pour tout le monde.

De plus, le pire est qu'il s'agit d'un équipement de proximité transféré, qui se trouve donc normalement sous la gestion de la Mairie du 15ème, pour lequel la Mairie avait payé une partie des études, ainsi que des travaux de peinture et autres. Or tout à coup, tout cela est jeté à la poubelle : il est fait fi de plusieurs années de travail de la Mairie du 15ème, mais surtout des directions de la Ville, de la DAC, de la DJS, même si le projet proposé n'est, il est vrai, pas si mal et recueille l'accord de tout le monde.

Mais il est dommage que nous ne puissions pas mettre en place, dans ce bâtiment, les activités que j'indiquais, dans la mesure où il existe très peu de structures au service des habitants dans ce quartier : tel est le point dommageable de cette opération.

Cette observation mise à part, tout le monde a effectivement bien résumé l'intérêt de ce projet.

Je laisse la parole à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure de cette délibération.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire.

Bien que le concept « Réinventer Paris » soit très intéressant sur sa forme, il est regrettable que l'exécutif parisien ne nous ait pas consultés sur le choix d'inscrire les bains-douches dans l'appel à projets « Réinventer Paris ». Comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire, une fois de plus, nous avons été mis devant le fait accompli.

Pour la petite histoire, avant que la Ville de Paris ne devienne propriétaire de cette parcelle par adjudication en 1911, ce site, qui s'inscrit entre les rues Castagnary et Saint-Amand, a d'abord étonnamment été occupé par un casino - eh oui, un casino dans le 15ème ! - puis par un cinéma. En 1930, le bâtiment que nous connaissons aujourd'hui a été construit pour accueillir les bains-douches, qui ont fermé en 2011, avant d'être temporairement occupés par le collectif d'artistes « La Main », que nous venons d'évoquer.

Ce bâtiment de briques rouges, qui est un point de repère pour le quartier, va donc prochainement évoluer et connaître une nouvelle destination. Parmi les 17 projets analysés dans le cadre de « Réinventer Paris » pour le site des bains-

douches, le comité de sélection avait retenu trois candidats, dont les offres ont été présentées en novembre 2015 lors d'un conseil de quartier. Le jury final a ensuite porté son choix sur le projet SOVIM-AXITIS, qui a également fait l'objet d'une présentation en mars devant le conseil de quartier Alleray-Procession, que préside notre collègue Shervin JANANI.

Pour vous avoir représenté lors de ce jury, je dois reconnaître, Monsieur le Maire, que le projet retenu se distinguait très nettement de ses concurrents. Il présente plusieurs atouts : il est le moins dense, le plus respectueux du patrimoine existant et le plus innovant. Le projet prévoit notamment la réhabilitation de la proue du bâtiment en briques et son aménagement en espace de *co-working* pouvant accueillir trente postes de travail ; il prévoit également la construction, sur l'arrière du bâtiment, d'un immeuble de huit étages comprenant cinquante-sept chambres regroupées en dix-sept appartements, avec 70% de logements libres et 30% de logements sociaux de type PLS ; il prévoit, enfin, la réalisation d'un petit jardin faisant la liaison entre les rues Saint-Amand et Castagnary.

Par ailleurs, ce projet est fondé sur plusieurs critères d'innovation assez pertinents : l'immeuble neuf proposera des locaux conjoints avec un système innovant de colocation qui ne requiert pas de solidarité financière entre les colocataires. Le bâtiment sera bioclimatique et sa façade sud sera équipée d'une treille pour permettre sa végétalisation ; la construction sera réalisée en structure « bois », ce qui réduira les nuisances et les délais de chantier ; enfin, un système innovant de fibre optique en assurera l'éclairage.

En complément du programme présenté au jury et dans le cadre des échanges qui ont suivi, nous avons demandé au porteur du projet, d'une part que la trame verte prévue entre les deux bâtiments soit accessible aux riverains pendant la journée, afin de mieux relier les rues Saint-Amand et Castagnary, d'autre part, que le programme initial soit enrichi par l'ouverture de la salle du sous-sol à des associations du quartier.

Je me réjouis que ces deux évolutions, qui ne figuraient pas dans le programme initial, soient bien mentionnées en page 10 du projet de promesse de vente ; je précise qu'au-delà de ces avancées, nous serons particulièrement vigilants lors de l'examen du permis de construire, afin que la réalisation de la façade végétalisée bénéficie d'un aménagement qualitatif et que les travaux de mise en accessibilité ne dénaturent pas le bâtiment existant.

Pour conclure, nous veillerons à ce que les échanges avec la mairie d'arrondissement, le conseil de quartier et les riverains, se poursuivent, afin que ce projet s'intègre au mieux dans le quartier. Je crois que cette démarche de concertation, si elle est bien menée, pourrait aussi être en quelque sorte, une innovation pour le secteur Castagnary, qui subit depuis plusieurs années trop de projets imposés par l'exécutif parisien qui ignore les propositions des conseils de quartier, et trop de projets qui ne répondent pas aux besoins des habitants de ces quartiers.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci, ce projet est adopté à l'unanimité.

7. 2016 DLH 93 Location de l'immeuble 52, rue des Cévennes (15e) à la RIVP-bail emphytéotique

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à la lecture de l'ordre du jour de notre séance je constate que les opérations de préemption d'immeubles se multiplient, quel que soit le contexte du quartier. L'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement fait désormais « feu de tout bois », allant jusqu'à préempter des programmes de construction dont les permis sont déjà délivrés par la Direction de l'urbanisme.

Le 52, rue des Cévennes illustre parfaitement cette situation.

Après un an de travail et de dépenses engagées, le futur acquéreur de cette parcelle a vu son programme de construction de onze logements privés préempté une semaine après que la Ville lui ait délivré son permis de construire. Naturellement, ni le porteur du projet, ni le propriétaire n'ont été informés en amont des intentions de l'exécutif parisien. Ce dossier illustre la brutalité de la politique de préemption mise en place par la Mairie de Paris : la Commission DIA, qui se réunit toutes les semaines, se contente de répondre à la seule exigence de résultats, sans pour autant prendre le temps de bien connaître les dossiers et les biens qu'elle préempte, ni même de se concerter en amont avec le Maire du 15ème.

Cette partie de l'arrondissement étant déjà fortement pourvue en logements sociaux, la préemption du 52, rue des Cévennes ne peut trouver aucune justification, alors que le projet porté par le promoteur aurait pu permettre à des Parisiens d'accéder à la propriété et ainsi, contribuer à maintenir un peu de mixité sociale dans un secteur où les équilibres se fissurent.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame PATRICE.

Madame Laurence PATRICE : Monsieur le Maire, chers collègues, je pense qu'un certain nombre de Parisiens se réjouiront aussi d'avoir la possibilité d'habiter dans des logements sociaux à moindre coût à Paris.

Monsieur le Maire : Oui, sans doute mais ce n'est pas le sujet. Vous savez bien que le problème n'est pas là. Le problème est que ce dossier, comme l'a excellemment rappelé Claire de CLERMONT-TONNERRE, illustre la politique de préemption scandaleuse telle qu'elle est mise en place à Paris, depuis un certain temps d'ailleurs, dans le cadre de laquelle la Commission DIA se réunit chaque semaine pour répondre à un objectif : faire du chiffre, faire du chiffre, faire du chiffre. D'une certaine façon, nous pouvons le comprendre, vu les objectifs de la municipalité actuelle, avec 30% de logements sociaux (1 habitant sur 3 habiterait un logement social à Paris), mais sans aucunement prendre le temps d'examiner les dossiers, puisqu'en l'occurrence, il s'agit justement d'une rectification d'une erreur de la Commission qu'il nous est proposé d'adopter.

De plus, cela traduit un mépris incroyable des propriétaires, des architectes, de tous ceux qui travaillent sur un projet, puisque nous avons appris en même temps que le permis de construire a été accordé : la Ville de Paris a accordé le permis de construire au propriétaire, malgré les réserves que nous avions émises, auxquelles il ne nous a pas été répondu. Juste après, nous apprenons que l'immeuble a été préempté. Comprenne qui pourra. Le permis de construire est délivré au propriétaire, l'architecte a travaillé et tout d'un coup, la préemption est annoncée, alors que ni les porteurs du projet ni les propriétaires n'en sont informés.

Ce n'est pas la politique du logement social qui est critiquée mais la procédure qui est mise en œuvre, traduisant un mépris de tous les Parisiens.

Il est totalement aberrant que la Ville accorde un permis de construire – sur lequel nous étions d'ailleurs réservés - pour ensuite dire qu'elle préempte l'immeuble : voilà ce que nous dénonçons.

Je soumets ce projet de délibération aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Le projet de délibération est rejeté.

8. 2016 DLH 100 Location de l'immeuble 122, rue Saint Charles (15e) à la société Immobilière 3FBail emphytéotique

Monsieur le Maire : Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame Claire de CLERMONT-TONNNERRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis que Madame HIDALGO a confié à son adjoint communiste la politique du logement, notre arrondissement subit une densification outrancière des emprises municipales, avec à la clé une paupérisation de certains quartiers dans lesquels la Gauche empile les logements sociaux. Je dois dire que pour ce faire, Monsieur BROSSAT déplie tout un arsenal pour tenir ses quotas, à coup de préemptions en tous genres, de mainmises sur les terrains d'Etat, de transformations des bureaux en logements, de créations de nouvelles réserves pour logements sociaux au PLU, d'obligations pour les promoteurs de réaliser 30% de social dans tout nouveau programme de construction, ou encore de transformations en centres d'hébergement d'urgence de bâtiments destinés à des équipements publics.

A cette politique conduite à marche forcée s'ajoute maintenant une forme de stigmatisation des habitants de l'ouest parisien, si j'en crois les déclarations publiques de l'Adjoint au logement, qui déclarait le 15 mai : *« les ghettos de riches à Paris, c'est fini »*. Dans un certain sens, Monsieur BROSSAT verra probablement un jour son rêve devenir réalité, puisqu'à fort d'être « essorés » fiscalement et pénalisés par le manque d'équipements publics, nombre de Parisiens, excédés par la politique municipale, finiront par quitter la capitale vers des lieux plus accueillants, afin de disposer sans entrave du cadre de vie qu'ils auront choisi.

Monsieur le Maire : Cela a commencé depuis longtemps. Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE: Comme vous pourrez le constater, mes chers collègues, les délibérations se suivent et se ressemblent, puisqu'après

la préemption de l'immeuble du 52, rue des Cévennes, à laquelle nous venons de nous opposer, l'immeuble du 122 rue Saint-Charles vient abonder la longue liste des préemptions réalisées par la Gauche dans le 15ème, puisque depuis 2008, ce sont 34 immeubles entiers qui ont été préemptés.

S'agissant de cette délibération, comme de la plupart des délibérations de ce type que nous examinons, nous avons été informés après coup et n'avons pas été consultés avant cette décision de préempter le bien. Comme d'habitude, nous n'avons pas eu accès à l'étude conduite par les services pour justifier cette préemption. Comme d'habitude, les locataires et propriétaires de ces emprises foncières concernées sont mis devant le fait accompli. Comme bien souvent, tous les logements acquis sont déjà occupés et, comme toujours, nous ne disposons pas d'informations sur le sort réservé aux résidents de cet immeuble.

Pour conclure, mes chers collègues, je ne vois pas comment nous pourrions accepter cette préemption, qui se situe à quelques pas de la ZAC Boucicaut qui compte déjà plus de 50% de logements sociaux, auxquels s'ajoutent les préemptions réalisées sur la rue Lacordaire et la rue de la Convention.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur Alphée ROCHE-NOEL : Merci, Monsieur le Maire, Je n'ajouterai rien à ce que vient de dire très bien notre collègue Claire de CLERMONT-TON NERRE, sauf peut-être un chiffre intéressant : entre 2008 et 2014, sur les 68 000 logements sociaux qui ont été produits à Paris, seule la moitié d'entre eux ont été construits, l'autre moitié ayant fait l'objet de préemptions. La préemption a donc pour conséquence de raréfier l'offre dans le secteur privé, ce qui peut également conduire les ménages à avoir des difficultés à accéder au secteur privé, en raison d'un renchérissement des coûts dans ce secteur.

S'agissant du quartier, nous avons un ensemble locatif important ayant été livré, ou qui est en phase de livraison, sur la ZAC Boucicaut, comprenant beaucoup de logements sociaux, et qui fera d'ailleurs l'objet d'un point lors du conseil de quartier Citroën-Boucicaut, qui se tiendra dans le courant du mois.

Attendons, avant de préempter de nouveaux immeubles et avant de créer de nouveaux logements sociaux. Beaucoup de logements sociaux entourent cette rue Saint-Charles : veillons à respecter l'équilibre de ce quartier. Cela me paraît essentiel pour le bien de ses habitants, y compris pour le bien de ceux habitant

déjà des logements sociaux, pour le bien de ses commerçants et pour l'équilibre général de la vie dans l'arrondissement.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le projet de délibération est rejeté.

9. 2016 DLH 106 Réalisation 26 rue Cauchy et 21 rue de la Montagne de l'Espérou (15e) d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat OPH.

10. 2016 DLH 130 Réalisation 6-8 rue Dulac (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 48 logements par Immobilière 3F.

Monsieur le Maire : Madame MALASSIS.

Madame Françoise Malassis : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire une observation concernant le chantier qui va se tenir pour cette réhabilitation. En effet, je rappelle que, dans le cadre de l'opération Dalou-Vaugirard, nous avons évité le pire, puisqu'un bloc de béton est tombé dans l'un des patios de la crèche, fort heureusement pendant l'heure de la sieste, ce qui nous a permis, évidemment, de mettre à l'abri les bébés.

Je voudrais donc que l'on soit très, très attentif à la tenue du futur chantier, pour éviter qu'un tel désastre ne puisse se reproduire.

Monsieur le Maire : Oui. Nous avons d'ailleurs rappelé à leurs obligations les promoteurs, de façon à ce que les patios soient protégés et que l'on limite les nuisances, par rapport aux bébés.

N'y a-t-il aucune autre intervention ? Je mets le projet de délibération aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Le projet est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

11. 2016 DVD 95 Aménagements de voirie 2016 en faveur de la circulation de la ligne 72 et autres améliorations. Demande d'une subvention au Syndicat des Transports d'Ile-de-France

12. 2016 DDCT 49 Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer une convention en vue de la labellisation en tant que Maisons de Services au Public (MSAP) des Points d'Information Médiation Multi Services (PIMMS)

13. 2016 DAC 466 Subventions (3.500 euros) à 3 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (12e, 15e, 18e)

14. 2016 DJS 15 Subventions (20.240 euros) à 13 associations sportives locales (15e).

15. Communication sur le renouvellement des membres de la commission d'attribution des chèques-vacances.

Monsieur le Maire : Monsieur RACAPE, la parole est à vous.

Monsieur Laurent RACAPE : Monsieur le Maire, pour rappel la commission « chèques-vacances » se réunit trois fois dans l'année ; elle est composée d'élus de la majorité et d'élus de l'opposition, ainsi que de différents partenaires « jeunesse ». Or nous souhaitons intégrer à cette commission les intervenants de l'espace « jeunesse », qui se trouve rue des Quatre frères Peignot.

Monsieur le Maire : En avez-vous communiqué la liste ? Bien. Il s'agit d'une communication, qui ne fait donc pas l'objet d'un vote.

16. 2016 DJS 137 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des Centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, Sohane Benziane et du théâtre Paris Plaine (15ème).

17. 2016 DJS 195 Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Madame LAVERDANT, vous avez la parole.

Madame Ariane LAVERDANT: Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet d'avenant qui nous est soumis propose de faire de l'enseignement collectif de la musique par groupes de trois à cinq personnes le principe à compter de la rentrée 2017 et appelle à la concertation des arrondissements d'ici là. Les avenants au contrat de délégation de service public qui comprennent cette évolution devant être signés avant, je me demande ce qu'il en est de la concertation annoncée.

Toutefois, je rappellerai notre ferme opposition à cette organisation des cours collectifs et notre volonté de voir maintenir les cours individuels pour l'apprentissage des instruments, ainsi que notre Conseil l'a exprimé dans le vœu voté par notre assemblée le 1er février 2016, auquel je vous renvoie.

Sous prétexte, tantôt de démocratisation, tantôt de retour aux fondamentaux de l'éducation populaire, justification bien maladroite, la Gauche détruit ce qu'elle semble vouloir promouvoir.

En effet, l'accès d'un plus grand nombre à l'apprentissage musical ne peut pas se faire au détriment de la qualité des conditions de cet apprentissage et la généralisation des cours collectifs ne saurait être un palliatif au manque cruel de places dans les cours de musique et notamment au conservatoire.

Augmenter l'offre ne peut se résumer à augmenter le nombre d'élèves par cours, au détriment de ces élèves.

Comme à son habitude, la Mairie de Paris montre qu'elle privilégie le quantitatif sur le qualitatif : ce n'est qu'un « sparadrap », qui ne viendra pas couvrir le manque d'investissement et d'ambition de la Mairie dans ce domaine. L'apprentissage d'un instrument requiert, par sa nature même, un apprentissage individuel.

Je propose donc à la Mairie de Paris de mettre en œuvre le projet de second conservatoire pour lequel Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15ème, le Député Monsieur LAMOUR, ma collègue Elisabeth DE FRESQUET en charge de la Culture et l'ensemble de la majorité de cet arrondissement se battent depuis des années, et d'envisager les cours collectifs d'ensembles de chambre ou d'orchestres, comme ce qu'ils sont, c'est-à-dire un complément venant enrichir

les cours individuels, pour développer, selon les termes de l'exposé, *« l'apprentissage en groupe, gage de mixité et d'exercice du vivre-ensemble »*.

En conséquence, sur cet aspect de la délibération, au-delà des difficultés d'organisation et de la détérioration des conditions d'apprentissage engendrée par le nombre d'élèves par cours, que cette organisation ne manquera pas d'apporter, je souhaiterais relayer les inquiétudes des professeurs et des usagers de notre arrondissement sur les cours collectifs.

Nous pouvons prévoir également que cela entraînera le départ de certains élèves vers des cours privés, créant ainsi un système à deux vitesses au détriment de la mixité sociale, ce que nous ne pouvons que regretter.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention très complète et très pertinente. Madame ROY.

Madame Isabelle ROY : Pour répondre à ma collègue, aujourd'hui, notre volonté est vraiment d'élargir la fréquentation des centres d'animation et de l'étendre au maximum d'élèves possible.

Je rappellerai qu'aujourd'hui, d'ailleurs, seulement 50% des centres d'animation pratiquent encore des cours individuels, si nous prenons la moyenne parisienne. De plus, nous avons une année de transition, puisque durant l'année 2016-2017, seront encore donnés des cours individuels et durant laquelle nous commencerons à mettre en place des cours semi-collectifs, comprenant entre trois et cinq élèves. Madame LAVERDANT vient de le dire et il me semble que Monsieur le Maire a reçu au mois d'avril un courrier de Madame VERON à ce sujet, qui expliquait un certain nombre de points.

Il existe réellement, aujourd'hui, un objectif d'éducation populaire, qui est extrêmement fort, une volonté de construire un véritable parcours….

[protestations]

Monsieur le Maire : Sil vous plaît, laissez Madame ROY terminer.

Madame Isabelle ROY: Si vous n'êtes pas d'accord, vous pourrez intervenir ensuite mais je n'ai pas, quant à moi, interrompu ma collègue.

Notre objectif est donc vraiment de construire des parcours collectifs dans les centres d'animation, pour sensibiliser le maximum d'élèves à un éveil musical ; tel est aussi ce principe d'éducation populaire, qui est rappelé dans notre projet.

De plus, un élément, qui n'a pas été dit dans le cadre de la présentation, est le fait que nous voulons aussi agir au plus proche des territoires, ce qui constitue tout de même un aspect important.

[protestations]

Monsieur le Maire: Sil vous plaît : laissez terminer Madame ROY ; vous interviendrez après.

Madame Isabelle ROY : Il y a une grande impatience...

Cette réforme se veut donc au plus proche des territoires et tel est d'ailleurs également l'objectif de la réforme des conservatoires.

Cette proposition comprend aussi une souplesse de fonctionnement qui va être offerte aux centres d'animation, puisqu'ils vont pouvoir réfléchir à la manière dont ils souhaitent organiser ces cours semi-collectifs d'enseignement musical, et aux instruments qui vont être concernés.

Je confirme donc que nous travaillons dans un esprit de concertation, puisque nous allons laisser également un certain nombre d'initiatives possibles à ces centres d'animation : la concertation continuera.

Voilà ce que je voulais apporter comme premier niveau de réponse à ce qui a été dit précédemment.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame de FRESQUET ?

Madame Élisabeth DE FRESQUET : Monsieur le Maire, je pense qu'en matière de concertation, nous pouvons avoir quelques doutes. D'une part, les directeurs des centres d'animation se plaignent du manque de concertation, d'autre part, je

ne vois pas en quoi nous pourrions nous opposer à l'idée d'un éveil musical au plus grand nombre, bien au contraire. En revanche, je pense que des capacités d'accueil risquent d'être limitées et que cela peut finir par générer une certaine frustration pour les enfants qui développeraient un goût pour la musique, au-delà de l'éveil.

Monsieur le Maire : Merci. Je laisse la parole à Monsieur RACAPE pour qu'il réponde aux orateurs.

Monsieur Laurent RACAPE: Monsieur le Maire, mes chers collègues, J'ai juste quelques points à ajouter suite aux très bonnes interventions de mes collègues, Madame LAVERDANT et Madame de FRESQUET.

Je suis assez surpris, déjà, par la volonté de la Mairie centrale de vouloir modifier les enseignes, les signalétiques et les outils de communication numérique ou « papier » des centres d'animation pour promouvoir le nouveau label « Paris Anim' ». Certes, cela permettra une meilleure visibilité de ce label mais au final, en période de crise, à un moment où des travaux seraient nécessaires dans certains centres – je pense notamment au centre des Frères Voisin, qui est en mauvais état – était-ce une priorité d'engager une dépense de ce type ?

En ce qui concerne les activités musicales, comme l'a rappelé ma collègue Madame LAVERDANT, nous faisons preuve d'une certaine constance et nous restons contre la suppression des cours individuels, suppression qui aura bien lieu.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée, l'apprentissage de certains instruments ne peut se faire à plusieurs : cela risque de décourager les meilleurs élèves, qui, du coup, risquent de s'ennuyer. Cette réforme ne prend pas en compte les réalités du terrain, ni les contraintes spécifiques liées à l'apprentissage de la musique. Cette réforme d'ailleurs, comme souvent avec les réformes de l'enseignement au sens large, menées par la Gauche, ne sera faite que par un nivellement par le bas.

Concernant l'accueil des jeunes, on nous parle de création de nouveaux emplois : rien n'est chiffré, tout est flou. Tout au long du projet de délibération, il est fait mention d'avenants, par-ci et par-là, mais ceux-ci ne sont pas encore rédigés : admettez qu'il serait impossible de voter favorablement ce projet, alors que nous n'avons aucune visibilité.

Enfin, mes chers collègues, qu'en serait-il de l'équilibre financier ? Ouvrir l'amplitude horaire peut peut-être répondre à une attente mais il faudrait

attirer davantage d'usagers pour assurer l'équilibre financier. Or aucune étude poussée n'a, à ce jour, été réalisée. Cet équilibre financier a d'ailleurs déjà été mis à mal par les hausses des tarifs imposées par la Mairie centrale aux usagers se trouvant dans les catégories les plus élevées de la grille, hausses de tarifs ayant engendré des départs par dizaines, vers le privé, des catégories qui assuraient justement cet équilibre financier.

J'entends bien la volonté de la Gauche et de Madame ROY d'être au plus proche des territoires et, dans ce cas, je vous fais la proposition suivante : pourquoi ne pas créer un deuxième conservatoire, pour être justement au plus proche des territoires ? D'autre part, à un moment où nous n'avons que quelques centres d'animation dans le 15ème arrondissement, alors que nous avons 240 000 habitants et que le 15ème est l'arrondissement comptant le plus de jeunes, pourquoi ne pas créer des centres d'animation ? Le 13ème arrondissement possède neuf centres d'animation, alors qu'il compte environ 50 000 habitants de moins que le 15ème arrondissement. Il existe donc certaines disparités.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, mon vote sera négatif.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre ce projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le projet de délibération est rejeté, je vous remercie.

18. 2016 DJS 201 Subvention (12.000 euros) à S.E.D.R.A.S. 15ème (Sport, Education, Dialogue, Rencontre, Actions, Solidarité) (15e).

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite une série de délibération de la DFPE, que je vais énumérer : je vous invite à m'interrompre si vous souhaitez intervenir.

19. 2016 DFPE 19 Subventions (346.900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes et pour l'animation de l'espace public en 2016

20. 2016 DFPE 37 Subventions (211.523 euros) et avenants à l'association l'Œuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

21. 2016 DFPE 38 Subvention (21 476 euros) et avenant n°3 avec l'Association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e).

22. 2016 DFPE 67 Subvention (1.458.933 euros) et avenants avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

23. 2016 DFPE 100 Subventions, convention et avenant (165 484 euros) à l'association La Ribambelle (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

24. 2016 DFPE 101 Subvention (102 280 euros) et avenant n° 3 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e).

25. 2016 DFPE 102 Subvention (139.297 euros) et avenant n° 3 à l'Association Au Rendez-Vous

26. 2016 DFPE 104 Subvention (80 193 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

27. 2016 DFPE 105 Subventions et avenants (617 476 euros) à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

28. 2016 DFPE 142 Conventions avec les associations La Maison Verte (15e) et l'IRAEC (18e) pour le fonctionnement de 2 lieux d'accueil enfants parents.

29. 2016 DFPE 145 Subvention (33 443 €) et avenant n° 3 à l'Association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e).

30. 2016 DFPE 177 Accompagnement des séparations - Subventions (141.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale

31. 2016 DFPE 226 Crèche 22, rue de la Procession (15e) – Convention de gestion avec PARIS HABITAT

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre globalement à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion ; je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Nous abordons maintenant la deuxième partie de notre Conseil, avec la présentation des vœux.

Nous commençons avec le vœu 32.

VOEUX

32. V152016091 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Jérôme LORIAU, Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDIModem relatif à la sauvegarde du centre de santé « Etudes et Santé » situé 12 rue Viala.

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR a la parole.

Madame Audrey LEVAVASSEUR : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous l'avions abordé en CICA l'an dernier et le constat était unanime : nous avons un véritable manque d'offre de soins conventionnées dans notre arrondissement, notamment dans le quartier dont il va être question,

depuis la destruction du centre de santé Beaugrenelle de la rue Linois, en 2006, et la non-réouverture du centre Anselme Payen après la réhabilitation de l'EHPAD en juillet 2014.

Les centres de santé sont des structures de proximité indispensables, notamment pour prodiguer les premiers soins et pour mener des actions de prévention et de formations. Ces centres, qui pratiquent des tarifs raisonnés, ont une vocation sociale : ils complètent l'offre de la médecine libérale et allègent les urgences de l'hôpital public. Or la population de la partie du 15ème concernée, à savoir le quartier Emeriau-Zola, dont je préside le conseil de quartier, augmente et notamment la population âgée, sachant également que 25% des logements du Front de Seine sont des logements sociaux.

Il est donc important de reconstituer l'offre de santé dans notre arrondissement, une offre qui soit notamment adaptée à la population et accessible à tous.

Or le centre de santé « Etudes et Santé » situé au 12, rue Viala, est menacé de fermeture car se trouvant en déficit, notamment du fait des difficultés de recouvrement du tiers-payant auprès de l'assurance-maladie. Ce centre, avec ses 59 salariés, reçoit annuellement environ 60 000 personnes, dont la plupart sont en situation de précarité.

Il nous semble que la Mairie de Paris doit avoir pour objectif de maintenir une offre de soins de proximité accessible à tous, notamment aux personnes les plus en difficulté.

C'est pourquoi nous demandons à la Maire de Paris de mettre en œuvre les moyens pour empêcher la fermeture du centre de santé « Etudes et Santé », implanté dans un quartier déjà en insuffisance d'offre de soins conventionnées au regard des besoins des usagers.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Monsieur LORIAU, pour la réponse.

Monsieur Jérôme LORIAU : Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que personne ne contestera le constat que la situation parisienne est extrêmement difficile. L'offre de secteur 1, c'est-à-dire conventionnée au tarif de la Sécurité sociale, s'amenuise comme peau de chagrin, qu'il s'agisse de la

médecine spécialisée ou, spécifiquement, de certaines spécialités, comme l'offre en ophtalmologie ou en dermatologie. Cela intéresse également la médecine générale, puisqu'en 2014, aucun médecin généraliste n'a fait de démarche d'installation auprès du Conseil de l'Ordre de la Ville de Paris. Cela signifie que Paris se retrouve dans une situation aussi précaire que celle de zones rurales isolées.

Ce constat est largement partagé et un grand nombre d'actions ont d'ores et déjà été mises en place, en concertation d'ailleurs avec les mairies d'arrondissement, notamment à travers le dispositif « Paris MED » qui peut-être va permettre prochainement dans le 15ème, l'ouverture de cabinets.

Néanmoins, il n'est pas possible de se contenter de cette offre destinée à la médecine libérale et les centres de santé sont de véritables acteurs, avec, comme nous l'a indiqué notre collègue, 60 000 consultants par an dans ce centre de la rue Viala, sachant que d'autres centres ont fermé, que le centre de Balard pourra peut-être, un jour, ouvrir, mais dont l'ouverture se trouve retardée de manière pérenne en raison de problèmes de sécurité majeurs du ministère de la Défense : les patients deviennent nomades et essaient, tant bien que mal, de trouver des solutions à coûts réduits.

Il est donc évident que des actions doivent être menées dans ce sens.

J'ai reçu des personnels, qui sont aussi des employés inquiets de leur avenir car leur employeur ne les a pas associés à la démarche de fermeture. Je crois donc qu'il faut les accompagner et les soutenir dans cette difficulté et mettre tout en œuvre pour maintenir ce centre ouvert, y compris peut-être en se rapprochant du bailleur qui héberge ce centre et qui, aujourd'hui, fait pression pour récupérer les locaux.

Monsieur le Maire : Une explication de vote de Monsieur DARGENT.

Monsieur Claude DARGENT : Monsieur le Maire, chers collègues, il existe un accord, évidemment, sur l'objectif qui est d'assurer un accès aux soins pour les personnes les plus défavorisées, donc en secteur 1.

Ensuite, un certain nombre d'observations doivent être faites.

La première observation est un point de détail mais, contrairement à ce qui est indiqué dans le vœu, ce n'est sûrement pas un simple problème de trésorerie par rapport au tiers payant qui a pu enclencher une procédure judiciaire. Pour qu'il

existe une procédure judiciaire, il faut que les difficultés soient beaucoup plus structurelles.

Deuxième point : ce vœu comprend un appel à la Ville. Il faut savoir que la Ville maintient les quelques centres qu'elle possède en régie, mais qu'elle n'en possède que six dans tout Paris. S'agissant des quelques autres centres, comme celui-ci, qu'il s'agisse de centres associatifs, mutualistes ou privés lucratifs, aucun dispositif de subventionnement n'existe aujourd'hui, contrairement à ce qui est indiqué dans le vœu.

Telle est la raison pour laquelle nous ne pourrons pas suivre ce vœu.

En revanche, je veux porter à l'information de notre Conseil le fait que trois quartiers sur quatre du 15ème font partie des zones prioritaires définies par la Ville et par l'ARS pour soutenir l'installation des professionnels de santé en secteur 1, *via* le dispositif « Paris MED » et qu'à ce titre, plusieurs projets sont en cours d'instruction par les services de la Ville.

Monsieur le Maire : Oui, cela est tout à fait vrai mais, malgré tout, cela va être compliqué. Moi-même, je suis en rapport avec Monsieur JOMIER, qui était d'ailleurs intervenu ici-même, lors d'une séance de CICA-Conseil d'arrondissement.

Comme l'a rappelé Monsieur LORIAU ; le diagnostic de l'ARS disait que le 15ème se transformait en désert médical ; nous en sommes à la troisième fermeture de centre médical, ce qui est quand même extrêmement handicapant pour les habitants, notamment les plus vulnérables.

Je suppose que nous aurons l'appui de la Maire de Paris, puisque j'ai sous les yeux un courrier qui avait été adressé à une association, en réponse à une demande du centre de santé conventionné de Beaugrenelle. Madame HIDLAGO disait dans ce courrier, un peu avant les élections municipales, qu'elle avait demandé à GECINA de prévoir un centre médical de remplacement à celui voué à la démolition. Aucun projet n'ayant pu aboutir, Madame HIDALGO inscrivait dans son courrier qu'elle soutenait la décision de l'opérateur commercial de Beaugrenelle, d'investir pour la rénovation et l'augmentation de la capacité d'accueil du centre de la rue Viala, et l'acquisition d'équipements modernes. Il s'agissait d'un engagement de campagne : j'entends bien maintenant qu'il soit rempli, étant donné l'importance que cela revêt pour les habitants du secteur.

Je vais maintenant soumettre ce vœu à vos votes. Qui est pour ? Qui est contre ? La Gauche votre contre. Je vous remercie, le vœu est adopté.

33. V152016092 Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, François-David CRAVENNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Elisabeth de FRESQUET, Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI Modem relatif à la dénomination Gibran Khalil Gibran des pelouses des quais hauts du Front de Seine.

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR.

Madame Audrey LEVAVASSEUR: Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Diaspora Libanaise Overseas (DLO) association apolitique et multiconfessionnelle, a adressé une demande pour qu'un lieu parisien reçoive le nom du peintre et poète libanais Gibran Khalil Gibran. Le Conseil de Paris a donc récemment voté qu'un lieu soit baptisé ainsi dans la capitale et nous souhaiterions que ce lieu se trouve dans le 15ème arrondissement.

Nous proposons donc d'attribuer ce nom aux pelouses des quais hauts du Front de Seine. Ce serait tout d'abord un hommage rendu à la communauté libanaise qui est très présente et très dynamique dans le 15ème arrondissement, comme elle l'est dans toute la capitale, mais notamment dans les arrondissements de l'ouest parisien.

Nous faisons également cette proposition, parce que ce poète et peintre incarne des valeurs qui nous tiennent à cœur, à commencer par la valeur du mérite, puisque cet homme, quoique né dans une famille très pauvre au Liban, ayant connu des épreuves très difficiles, ayant perdu, très jeune, sa mère et ses frères de la tuberculose, et dont le père a été incarcéré, cet homme a su développer son talent de dessinateur, de peintre et d'écrivain. Il incarne aussi l'attachement à la France, où il a vécu plusieurs années, où il a suivi des cours à l'Ecole des Beaux-arts et où il a fréquenté de grandes figures de l'art et de la littérature française, telles qu'Auguste Rodin, Claude Debussy ou Edmond Rostand. Il a même été appelé par l'écrivain Alexandre Najar le « Victor Hugo » libanais. Il incarne aussi la valeur du désir de s'adresser à tous et il est également un poète de grand talent : son chef d'œuvre *Le Prophète,* publié en 1923, figure parmi les ouvrages les plus lus au monde et a été traduit en plus de vingt langues. Il incarne l'ouverture aux autres, la passion pour la vie. Dans cet ouvrage, il aborde justement de grandes questions existentielles telles que la connaissance de soi, la religion, l'amour et l'émerveillement que l'Homme peut avoir devant la vie.

Ce sont donc des éléments qui nous touchent, qui nous tiennent à cœur et telle est la raison pour laquelle nous souhaiterions que le 15ème arrondissement puisse abriter un lieu qui porte ce nom.

Nous demandons donc à la Mairie de Paris qu'après avis de la Commission de dénomination des rues, voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, les pelouses des quais hauts du Front de Seine soient baptisées du nom du poète libanais Gibran Khalil Gibran.

Monsieur le Maire : Oui : ce serait également un témoignage de la reconnaissance de notre collectivité par rapport à tout l'apport de la communauté libanaise à Paris et dans le 15ème.

Avant de vous laisser la parole, Madame ROY, pour une explication de vote, la parole est à l'adjointe, Madame DE FRESQUET.

Madame Élisabeth de FRESQUET : Merci, Monsieur le Maire. Paris se devait d'honorer le poète, philosophe et artiste libanais Gibran Khalil Gibran, en baptisant un lieu public en hommage à cette personnalité qui a résidé en France et côtoyé les plus grands, comme l'a dit ma collègue.

Sur proposition du Maire du 16ème, le Conseil de Paris des 17, 18 et 19 mai, a voté à l'unanimité l'attribution de ce nom à un lieu public dans Paris.

Aujourd'hui, nous proposons à notre assemblée, en souhaitant la même unanimité, que les pelouses des quais hauts du Front de Seine soient dénommées Gibran Khalil Gibran, en hommage à ce Libanais mondialement connu. Je ne rappellerai pas évidemment tous ses écrits et ses poèmes absolument extraordinaires.

Je vous remercie tous de voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame Isabelle ROY : Bien entendu, nous sommes tout à fait favorables et tout à fait d'accord pour soutenir le vœu que vous proposez, dans le même état d'esprit qui a été celui du Conseil de Paris. Nous trouvons qu'il s'agit d'une très bonne suggestion et nous voterons favorablement.

Monsieur le Maire : Merci de votre soutien ; j'imagine qu'il sera adopté à l'unanimité. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Nous pourrons ainsi honorer ce grande poète dans notre arrondissement.

34. V152016093 Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif au développement des zones 30 dans le 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT, vous avez la parole.

Monsieur Claude DARGENT: Merci, Monsieur le Maire. Vous affirmez publiquement désormais votre soutien au développement du vélo dans la Ville et nous nous en réjouissons. Çà n'a pas toujours été le cas, mais nous accueillons volontiers les « ouvriers de la onzième heure »… *[protestations]* Mais cela est généreux !

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT est simplement à la hauteur de sa réputation ; cela a l'air de vous étonner, chers collègues, mais cela fait dix ans qu'il en est ainsi ; laissez parler Monsieur DARGENT.

Monsieur Claude DARGENT: Il y a dix ans, vous étiez contre le vélo ; maintenant vous êtes pour : tant mieux.

L'objectif fixé par le Conseil de Paris, sur proposition de la Maire de Paris, est que l'ensemble de la Ville soit, à terme, en zone 30, mis à part les grands axes, sur lesquels la limitation de la vitesse restera à 50 Km/h. Nous savons combien cet objectif est attendu par tous ceux qui font du vélo, d'une part parce que les zones 30 correspondent à de la circulation pacifiée, et d'autre part, parce qu'elles permettent l'instauration de contre-sens cyclables, qui constituent un élément tout à fait intéressant lorsque l'on fait du vélo.

Les arrondissements sont donc invités à formuler des propositions pour une première extension de ces zones 30.

Nous arrivons alors, peut-être, à votre passé, Monsieur GOUJON car lorsque nous regardons les zones 30 dans le 15ème il faut bien dire qu'elles ne sont pas nombreuses : la superficie des zones 30 dans le 15ème est tout à fait limitée.

Nous souhaiterions donc des propositions volontaires sur ce sujet, des propositions qui seraient en harmonie avec vos nouvelles convictions en la matière. Au demeurant, les conseils de quartier, puisque vous avez instauré un système dans lequel ceux-ci sont présidés par vos adjoints…

[protestations]

Pourquoi s'en étonner ? Telle est la réalité : vous avez instauré le seul arrondissement à Paris dans lequel ce sont les adjoints qui président les conseils de quartier. Il faut le dire ; il s'agit d'un choix. *[protestations]*

Monsieur le Maire : Ne cédez pas à la provocation !

Monsieur Caude DARGENT: Une troisième fois pour Madame MALASSIS, puisqu'elle le réclame : nous sommes le seul arrondissement parisien où tous les conseils de quartier sont présidés par des adjoints du Maire. Mais tant qu'à avoir pris ce parti, autant l'utiliser ; vous le faites pour un certain nombre de propositions. Nous avons une nouvelle session de conseils de quartier et ce pouvait être l'occasion de proposer d'étudier l'extension des zones 30 ; nous l'aurions ensuite adopté ou non dans les conseils de quartier.

Voilà, Monsieur le Maire : vous nous dites que vous êtes pour le vélo ; nous vous en demandons davantage encore et nous vous demandons de la cohérence.

Monsieur le Maire: Ma réponse sera simple : *Nemo auditur propriam turpitudinem allegans.*

[Applaudissements]

Pour ceux qui ne sont pas totalement latinistes, cela signifie en français que je retourne l'argument contre la Mairie de Paris, qui ne répond pas à notre demande lorsque nous demandons la création de zones 30.

Madame LESENS va sûrement répondre, en latin, en français, ou en grec, comme vous voulez.

Madame Isabelle LESENS : Cher Monsieur DARGENT, je dois vous dire que nous avons été très étonnés du contenu de votre vœu. Pour vous dire toute la vérité, rien que la vérité, les réactions, entre nous, ont varié entre l'éclat de rire et la colère sombre. Ce n'est pas très charitable de ma part de le dire, mais votre groupe est malheureusement quand même coutumier des vœux et des réponses un peu bizarres.

Le 1er février dernier, vous vous étonniez, Monsieur DARGENT, de mon vœu, qui portait sur la réservation de places pour les vélos dans les parkings publics ; ce vœu était pourtant parfaitement justifié par l'absence concrète d'une telle réservation dans les parkings du 15ème et il était également parfaitement justifié par l'absence même du mot « vélo » dans la délibération où ce mot « vélo » était

remplacé par d'autres termes, tels que « nouveaux modes de déplacement », « déplacements alternatifs » ou même par « deux-roues ».

Ce n'est pas tout.

Le 2 mai dernier, Madame ROY s'opposait au vœu proposé par Maud GATEL qui demandait à ce que des dispositifs d'information soient intégrés dans le plan « piéton ». L'opposition de Madame ROY était un peu surprenante et tenait au fait que, selon elle, la Ville avait déjà fait beaucoup pour les piétons et tout particulièrement, précisait-elle, avait re-piétonnisé les voies sur berges. Manque de chance, tel est à peu près ce qu'avait fait la Ville de Rouen en 1971, avec la première rue piétonne de France qui avait été baptisée *« un îlot de tranquillité dans un océan d'horreur »* ; il s'agissait de la circulation automobile. Une politique « piétons » ne consiste pas à faire des îlots mais à faciliter la marche pour tous, partout et pour tous les motifs.

Dans cette réponse, Madame ROY disait aussi que la politique du vélo avait commencé en 2007 et elle sous-entendait que le Vélib' en avait été l'acte fondateur. Cela revenait, vraiment, à bien ignorer l'histoire. L'opération « voies sur berges » a commencé le 10 juillet 1994 ; les quartiers tranquilles, ancêtres parisiens des zones 30, ont été commencés sous Jean TIBERI ; le premier Plan Vélo de Paris a été approuvé en janvier 1996 et a donné lieu à des réalisations excellentes et fondatrices, six mois plus tard seulement, en juin 1996. Enfin, et j'arrêterai là, la première fermeture d'un souterrain automobile en faveur des piétons et des cyclistes, a été réalisée à l'été 2000 : elle est intervenue rive gauche, au Pont du Carrousel.

[Applaudissements]

Alors, Monsieur DARGENT, cela est vraiment dommage concernant le vœu que vous proposez ce jour, mais il est complètement hors sujet.

[Applaudissements]

Vous nous demandez de demander à la Ville des zones 30. Mais enfin ?! Pourquoi n'avez-vous pas vérifié avant de formuler ce vœu ? Vous auriez même pu me poser la question, je vous aurais répondu, vous le savez bien. Cher Monsieur, nous en avons demandé, des zones 30 ; nous sommes en contact, nous, avec Monsieur NAJDOWSKI et son cabinet : la lettre signée du Maire du 15ème et demandant des zones 30 date du 10 mars 2016 et présente une demande pour quatre zones 30, qui s'ajouteront aux trois zones 30 existantes.

Pour simplifier, ces quatre nouvelles zones 30 se situent autour de la rue Falguière, entre Pasteur et Vaugirard ; autour de la rue Falguière, entre Pasteur, Barruel et toujours la rue de Vaugirard ; autour des rues des Favorites et d'Alleray ; enfin, autour de la rue Saint-Lambert.

Ces quatre zones ont été choisies pour leur cohérence géographique et parce qu'elles contribueront à la création d'axes continus pour les vélos et notamment sur la rue Falguière.

Si nous en avons demandé seulement quatre, pour commencer bien sûr, la raison en est que nous voudrions aller un peu au-delà de la simple signalisation « de bonne conscience » tellement coutumière : nous voudrions obtenir *a minima* une baisse significative des vitesses pratiquées, ainsi qu'une amélioration de l'agrément des lieux pour les habitants et les passants.

En conclusion, Monsieur DARGENT, cher collègue, je vous demande de retirer ce vœu.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire : Devant l'argumentation implacable, sans appel et pertinente de Madame LESENS, retirez-vous votre vœu, Monsieur DARGENT ?

Monsieur Claude DARGENT: J'avais eu connaissance des quelques « confettis » évoqués par Madame LESENS quant aux demandes adressées à la Mairie de Paris. Tout cela n'est pas sérieux : on parle d'une rue et puis, peut-être d'un petit bout autour de celle-ci. La proportion du 15ème ainsi couverte reste tout à fait ridicule et absolument pas à la hauteur, d'une part de la politique du vélo dans Paris et même de ce que Monsieur le Maire nous dit de sa volonté de le développer.

Tout cela est donc parfaitement ridicule et je continue - et nous continuons – à demander que soit enfin engagée, au sein des conseils de quartier, une véritable réflexion sur la partie de chacun des conseils de quartier qu'il convient de transformer en zones 30. Que l'on cesse d'essayer d'amuser la galerie avec des mesures complètement anecdotiques.

[protestations]

Monsieur le Maire : Comme d'habitude, Monsieur DARGENT n'est jamais respectueux des paroles de ses collègues ; c'est lui qui n'est pas sérieux, puisqu'en l'occurrence, il existe une continuité dans la cohérence. Mais même concernant ces quatre zones, nous n'avons pas reçu de réponse de la part de l'adjoint compétent. Deuxièmement, comme l'a très bien dit Madame LESENS, il s'agit d'un début, en termes de demandes : nous avons d'autres demandes dans les tuyaux, dont Monsieur NAJDOVSKI a parfaitement connaissance.

Monsieur DARGENT ne retire pas son vœu : nous allons donc voter contre celui-ci.

Avant cela, quelqu'un souhaite-t-il faire part d'une explication de vote ? Madame LEVAVASSEUR ?

Madame Audrey LEVAVASSEUR : Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement faire remarquer à Monsieur DARGENT qu'il n'est, depuis un petit moment, pas présent aux réunions préparatoires du conseil de quartier Emeriau-Zola, dont vous faites partie avec moi. Vous n'avez jamais évoqué cette idée en conseil de quartier : si elle vous tient à cœur, n'hésitez pas à en parler ; vous n'en avez jamais parlé, ni aux réunions préparatoires, ni aux séances du conseil de quartier.

Monsieur Claude DARGENT : Comme je suis mis en cause, Monsieur le Maire, je me vois obligé de répondre.

Monsieur le Maire : Vous avez la parole, Monsieur DARGENT.

Monsieur Claude DARGENT : Comme je l'ai dit tout à l'heure - mais peut-être n'avez-vous pas fait attention, Madame LEVAVASSEUR – j'ai bien fait allusion au fait que les adjoints servent de relais, d'habitude, aux propositions du Maire. Tel est le premier élément. J'ai donc déploré que dans l'ensemble des conseils de quartier, ce sujet n'ait pas été évoqué alors qu'il s'agit typiquement d'un sujet de conseil de quartier. Par ailleurs, je vous accorde, Madame LEVAVASSEUR, que j'ai été, pour la première fois depuis 2001, absent de la réunion préparatoire ; je ne recommencerai plus, je vous le promets.

Monsieur le Maire : Enfin, une bonne parole.

Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Ce vœu est rejeté. Je vous remercie.

Avant de lever la séance, je vous informe que la date du prochain conseil d'arrondissement a été fixée au 20 juin.

La séance est levée à 20h30.

Monsieur Philippe GOUJON,

Député-Maire du 15ème Arrondissement